



SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023 à 20h30

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT TROIS, le ONZE OCTOBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

## **Présents :**

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

## **Absents excusés :**

Mme SPIRA Julie,  
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie

**Secrétaire :** Mme ROUSSEAU Angélique

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 OCTOBRE 2023**

Le compte-rendu du 11 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE CCAS**

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 14 – CONTRE : 4), **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS concernant les médailles du travail et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

## **Interrogations de Madame ALLAIN et M NABONNE :**

Pour les médailles du travail, il s'agit de la médaille des élus, des agents ou les deux ?

### **Réponse :**

Non, il s'agit des médailles dans son ensemble (personnel et élus).

Cette démarche devra faire l'objet d'une demande au CCAS et dans la mesure où il l'accepte, une délibération sera proposée au Conseil Municipal pour fixer le montant concerné chaque année avec le détail des agents.

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SMDO POUR L'ANNEE 2022**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2022 de SMDO.

### **Observation de Monsieur FORGET :**

Il trouve dommage que les rapports d'activités soient envoyés dix mois après la clôture de l'exercice, cela perd de son intérêt.

### **Réponse de Madame REGNIER :**

C'est normal, c'est toujours comme cela. Il faut attendre la fin d'année, le rédiger, corriger, valider et imprimer. Cela prend beaucoup de temps.

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE LA THELLOISE POUR L'ANNEE 2022**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2022 de la Communauté de Communes la Thelloise.

### **Interrogation de M NABONNE :**

Le 20 octobre, il y a eu la conférences des Maires et présentation du Projet de Territoire, quel en est le contenu ?

### **Réponse :**

Monsieur le Maire demandera à la Thelloise.

### **Interrogations de M NABONNE et Madame FUSZ :**

☞ Monsieur NABONNE :

Il y a une permanence de l'ADIL, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> lundis de chaque mois, où cela se passe-t-il, quelle est la démarche ?

☞ Madame FUSZ :

D'une manière générale, elle souhaiterait savoir ce qui est proposé aux administrés émanant de la Communauté de Communes comment avoir les informations et comment y accéder ? Est-ce la commune qui doit faire le relais

### **Réponse :**

Madame REGNIER précise que la Thelloise édite un magazine « la Thelloise » dans lequel figure ses informations et il diffuse dans les boîtes aux lettres des administrés des communes affiliées à la Thelloise.

Monsieur Le Maire ajoute également que sur le site de la Thelloise, toutes les informations y sont mentionnées.

☞ Monsieur NABONNE :

Il y a eu un débat au Comité de Pilotage stratégique relatif Plan Climat Air et Energie Territorial le 23 mars 2023, il aimerait avoir des informations par rapport à cela ?

### **Réponse :**

Monsieur Le Maire n'ayant pas pu assister à cette réunion, propose à Monsieur NABONNE de se rapprocher de la Thelloise.

☞ Monsieur NABONNE :

Il souhaiterait savoir si nous avons demandé une subvention auprès de la Thelloise qui prend en charge les transports des Accueils de Loisirs sans hébergement lors des sorties à hauteur de 400 € par semaine d'ouverture au cours des vacances scolaires.

Réponse :

Le Centre de Loisirs étant en délégation de service public, nous ne sommes pas autorisés à faire cette démarche.

**RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'OISE (SE60) POUR L'ANNEE 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il reste 111 candélabres à changé avec le SE 60 mais qu'ils sont en retard de fournitures car les travaux auraient dû être commencés.

Nous avons une borne qui est en cours d'installation au niveau du parking de la salle polyvalente.

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2022 du syndicat de l'énergie de l'Oise (SE60).

**Interrogation de Madame FUSZ :**

Elle précise que le rapport évoque la mise à disposition de dispositif financier établi à partir de diagnostic des bâtiments, elle aimerait savoir si au niveau de nos bâtiments il a été établi des diagnostics, un recensement des travaux, qui permettrait de solliciter le SE 60 et notamment les fonds mis à disposition ?

Réponse :

Monsieur le Maire répond, en effet, que cela est prévu dans le mois prochain, Quentin MEYREL doit passer et nous faire un relevé et un diagnostic énergétique de tous nos bâtiments.

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ième CLASSE À TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL À TEMPS COMPLET**

**Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 17 – ABST : 1), APPROUVER** la création d'un emploi d'adjoint administratif 2ième classe et **APPROUVER** la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1ième classe.

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, DECIDER** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 12 octobre 2023 et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du chapitre 12.

		Budgétaire	Effectiveme nt pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel préciser TC ou TNC
Catégorie B	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1TC	0
Catégorie C	Adjoint Administratif	2	2 TC	0
	<b>TOTAL Filière administrative</b>	<b>3</b>	<b>3 TC</b>	<b>0</b>
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 TC	0
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2 TC	0
Catégorie C	Adjoint Technique	3	2 TNC	1 TC
Catégorie C	Adjoint Technique Spécialisé Principal de 1 <sup>ère</sup> classe dans les écoles maternelles	1	1 TNC	0
Catégorie C	Adjoint Technique Spécialisé dans les écoles maternelles	1	0	0
	<b>Total filière technique</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11</b>	<b>9</b>	<b>1</b>

## DECISION MODIFICATIVE N°1

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER** la décision modification suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT :

Chapitre 041 – compte 231 – montant 53 045 €

RECETTES INVESTISSEMENT :

Chapitre 041 – compte 203 – montant 53 045 €

**ADOPTER** le budget 2023 au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

**Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 659 467,74 €.**

et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Interrogation de Monsieur NABONNE :

Il aimerait savoir si cela concerne uniquement les études ou d'autres dépenses.

Réponse :

En effet, cela concerne uniquement les études sur les marchés Blaincourt, borne incendie et de l'extension du groupe scolaire.

## FRAIS DE SCOLARITÉ AVEC CIRES-LÈS MELLO

**Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 11 – ABST : 6 – CONTRE : 1), AUTORISER** à établir une convention avec la commune de Cirès-Lès-Mello pour le paiement à hauteur de 300 € uniquement pour les frais de scolarité de 2019 à 2022 et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents.

Après discussion, il y aura une convention qui sera établie avec toutes les communes pour lesquelles nous avons des enfants en scolarisation extérieurs et avec lesquelles nous avons des enfants à Ercuis.

## Frais kilométriques de Monsieur le Maire

Eu égard à la délibération 29 du 14 septembre 2022, les frais kilométriques du maire doivent faire l'objet d'une délibération. Ce dossier sera donc soumis à un prochain Conseil Municipal.

## POINTS DIVERS :

Madame Anne FUSZ :

Pourquoi la voie douce s'arrête au niveau du ralentisseur et change de voie pour une petite parcelle. Pourquoi n'a-t-elle pas continué tout droit sur le même trottoir

Réponse :

Monsieur Le Maire lui répond que cela ne passe pas au niveau des limites de propriétés. La communauté de communes la Thelloise a donc proposé qu'on traverse tout de suite pour rejoindre tous les trottoirs.

Madame Anne FUSZ et Monsieur URCOURT :

Monsieur URCOURT pensait que nous avons un trottoir normalisé d'un bout à l'autre. Il souhaiterait que les utilisateurs aient le choix d'aller tout droit ou changer de trottoir.

Réponse :

Monsieur Le Maire explique que les vélos auraient été amenés jusqu'au carrefour de la rue du Thelle.

Quant à la création d'un trottoir normalisé, cela est possible, on pourrait le faire, il faut étudier la proposition. Le trottoir serait moins large.

Monsieur Claude BOULARAND :  
Y-a-t-il l'éclairage sur la voie douce ?

Réponse :  
Monsieur le Maire répond que non l'éclairage n'est pas finalisé. Notre éclairage est suffisant sur Ercuis (côté gauche), il reste le côté de Neuilly-en-Thelle à faire.

Madame Anne FUSZ :  
Un camion de travaux devant la Maison qui jouxte l'école, y-a-t-il des travaux de prévu ?

Réponse :  
Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des travaux de dépannage sur le compteur électrique pour l'école. EDF a changé une REMBT (coffret permettant de regrouper en un point unique toutes les fonctions réseau et branchement)

Concernant le repas des aînés, habituellement les membres du Conseil Municipal sont invités moyennant une participation financière et à ce jour, elle n'a pas reçu cette information.

Réponse :  
En effet, les Conseillers Municipaux sont toujours invités moyennant la participation correspondant au coût du repas qui est de 43 € cette année. L'invitation sera faite dans les meilleurs délais.

Monsieur NABONNE :  
Où en est-on pour la rue de la Ruelle de Creil

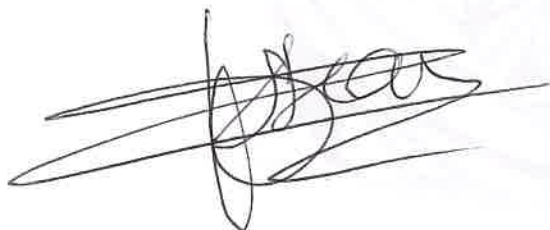
Réponse :  
Le marché est lancé, nous attendons le retour des offres. Un début de travaux devrait se faire en déc. 2023 ou en fév. 2024.

Concernant les eaux pluviales, la Lyonnaise des eaux devait une étude du réseau pluvial.

Réponse :  
Nous relançons mais cela tarde.

Fin de séance 21h40.

Validation de la secrétaire de séance  
Angélique ROUSSEAU



Le Maire  
Jean-Marie NIGAY

